

Le Val-de-Ruz, une région pionnière en la matière

Pourquoi au Val-de-Ruz ? Un des déclics qui a amorcé la création d'un réseau écologique a été l'azuré des paluds. Suite à son déclin rapide dans notre région, il était nécessaire d'agir afin de ne pas voir l'espèce disparaître comme ce fut le cas dans d'autres régions de Suisse ou d'Europe.



1997: Initiation du projet de réseau écologique avec différents acteurs: associations de protection de la nature et services cantonaux

2001: Premiers versements aux agriculteurs

2007 puis **2014:** Renouvellement

En **2014**, l'association *EcoRéseau et Paysages Val-de-Ruz* est créée ; elle assure désormais le financement et la gestion du projet avec l'aide de mandataires.

Actuellement, 80 exploitations font partie du réseau et se sont regroupés en association. C'est environ 375 hectares de surface de promotion de la biodiversité (SPB) qui bénéficient d'un total de CHF 253'000.- de contributions réseau en 2015.

1. Phase de planification
(évaluation de l'état initial, ...)

2. Phase de mise en œuvre
(dialogue avec chaque exploitants, conseils individualisés)

3. Phase de suivi (suivi de certains indicateurs tels que l'azuré des paluds, ...)



Parmi les premières régions à mettre en place une telle réflexion, le Val-de-Ruz a fait office de pionnier en la matière. Outre la préservation de l'azuré des paluds, le projet de réseau vise également d'autres populations de papillons diurnes liés aux prairies de fauche, d'oiseaux nichant dans les haies ou de mammifères tels que lièvres et hermines, dont le maintien est également menacé.

Exemple de mesures: Favoriser la faune (papillons, criquets et vertébrés qui s'en nourrissent) liée aux prairies maigres et humides en pratiquant une fauche en mosaïque (10% de la parcelle non fauchés à la première coupe mais seulement lors des regains), Favoriser les espèces liées aux haies diversifiées en les entretenant de manière adaptée et en en plantant de nouvelles, ...

